



Séance du 03/10/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Rendre les jeunes, acteurs de notre ville*

Délibération n° : 409

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Dossier : 160822

Direction en charge : Animation, Jeunesse et Vie Associative

Objet : Dispositif Sainté Pass. Programme 2016 - 2017 - Conventions - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 23/09/2016

Compte rendu affiché le : 04/10/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALLON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, M. Maurice VINCENT, Mme Pascale MARRON, M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour), M. Florent PIGEON, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Lionel SAUGUES (pouvoir à Mme Delphine JUSSELME) Mme Pascale LACOUR (pouvoir à Mme Brigitte MASSON)
M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) M. Patrick NEYRET (pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE)
Mme Catherine ZADRA (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO) M. Cyril MEKDJIAN (pouvoir à M. Georges ZIEGLER)
Mme Stéphanie MOREAU (pouvoir à M. Olivier LONGEON) M. Jacques FRESSINET (pouvoir à M. Alain SCHNEIDER) M. Jean-Jacques PAUZON (pouvoir à Mme Marie-Camille REY)

Absents :

Mme Marie-Hélène THOMAS

Politique : *Rendre les jeunes, acteurs de notre ville*

Commission : Sports - Jeunesse - Vie étudiante

Délibération n° : 409

Dossier : 160822

Direction en charge : Animation, Jeunesse et Vie Associative

Objet : Dispositif Sainté Pass. Programme 2016 - 2017 - Conventions - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Favoriser l'accès des jeunes stéphanois à la culture, aux sports et aux loisirs et améliorer leur cadre de vie constitue une priorité de la municipalité et un facteur d'attractivité pour les jeunes étudiants notamment.

□ **Motivation et Opportunité :**

Pour ce faire, depuis septembre 2014 la Ville propose le dispositif Sainté Pass.fr. qui permet de développer une politique d'accès gratuit ou privilégié à des loisirs, sorties ou autres prestations qui leur facilitent la vie en ville.

□ **Contenu :**

Le site Sainté Pass.fr est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans au moment de l'inscription (année de naissance comprise entre 1991 et 2000 en 2016 puis entre 1992 et 2001 en 2017), et résidant ou étudiant à Saint-Etienne, et ce, qu'ils soient étudiants, lycéens, actifs ou demandeurs d'emploi. Le dispositif est également accessible aux jeunes volontaires en service civique dans une structure menant des actions sur le territoire stéphanois. L'accès à la plateforme est gratuit.

Sainté pass.fr propose à chaque jeune deux catégories d'offres cumulables :

- les offres à saisir : offres de gratuité ou de réduction contingentées pour un événement défini (ex : concert, spectacle de théâtre ou opéra, festivals, visite de musée, rencontre sportive).
- les offres permanentes : offres dématérialisées, contingentées, utilisables une seule fois entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017, selon la répartition suivante :
 - une offre valable pour une entrée gratuite dans chacune des structures suivantes : Musée d'Art et d'Industrie, Musée de la Mine, Musée d'Art Moderne et Contemporain (dans le cadre d'une convention pluriannuelle 2014 - 2017), Cité du Design, Planétarium (2D ou 3D) ;
 - une offre "piscine" valable pour une entrée gratuite dans l'une des piscines municipales ;
 - une offre "patinoire" valable pour une entrée gratuite à la patinoire ;
 - une offre "Carte OÙRA" permettant la fabrication gratuite de la carte OÙRA ;
 - une offre "Vélivert" donnant droit à tarif réduit consenti par Saint-Etienne Métropole pour l'abonnement annuel ;
 - ainsi que des offres de réduction consenties par des partenaires privés ne nécessitant pas de participation financière de la Ville : restaurants, bien-être... Pour les restaurants, les modalités particulières d'accueil des étudiants seront fixées sur la base de convention type.

Le site Saint Pass.fr propose également une possibilité d'abonnement à la plateforme 1DTouch, donnant accès à une offre musicale et à une offre jeu vidéo.

La Ville peut renommer ou supprimer une ou plusieurs catégorie (s) en cours d'année.

Les modalités d'utilisation des offres permanentes et des offres à saisir auprès de chaque partenaire de Sainté pass.fr, ainsi que les modalités de fixation du montant d'achat des places délivrées en contrepartie de contremarques éditées à partir d'un compte Sainté pass.fr, sont prévues par convention annexée à la présente délibération.

De même, la Ville de Saint-Etienne peut intégrer en cours d'année d'autres partenaires dans le cadre de propositions de réductions ou de gratuité dans la catégorie "offres à saisir" ou dans la catégorie "offres permanentes" ne nécessitant pas de participation financière de la Ville.

Il est enfin rappelé qu'une base de données sera constituée à des fins de sécurisation du dispositif dans le respect de la réglementation Informatique et Liberté en vigueur.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 36 000,00 €

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	36 000,00 €					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- approuver les modalités de fonctionnement du dispositif Sainté pass.fr pour l'année universitaire 2016 - 2017,

- approuver les termes et conditions des différentes conventions de partenariat associées au dispositif,

- approuver la convention type restaurants,

- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, adjoint ayant reçu délégation, à signer les conventions à intervenir avec les restaurants sur la base de la convention type restaurant approuvée et lesdites conventions avec les partenaires suivants dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

- Association Les Films de l'Imparfait
- ASPTT
- Association Avataria
- Bloc à Brac
- Bubble
- Cido
- Ciel! Les Noctambules
- Citélib
- La Comédie de Saint-Etienne
- Association Rev'A
- Association Stella
- Face à Face
- GAE 1909
- Coxa Pana-Gran Lux
- Collectif La Limace
- Le Méliès
- L'association ASSE- Musée des Verts
- Le Nouveau Théâtre de Beaulieu
- L'association Ocivelo
- Festival Paroles et Musique
- Le Planétarium
- RhinoJazz Festival
- La Rotonde (Ecole des Mines)
- S Cape Game
- Association St Etienne en Partage
- Squash Club
- STAS
- Association Tournez Court
- Compagnie Dyptik
- Sarl Village Café

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 55 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention(s)

BP 2016 et 2017 chapitre
011 article 6288

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjointe déléguée**

**Corinne L'HARMET-
ODIN**